

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 4435e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 7 décembre 2001, à 10 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 7 décembre 2001, le Conseil de sécurité, agissant conformément à l'annexe II de la section A de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4435e séance à huis clos, avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Conseil et les pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé de M. Joachim Hütter, Directeur de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues constructif avec les représentants des pays qui participaient à la réunion. »

